On estime que la dépense pourrait s'élever de 40,000 à 50,000 francs. Nous indiquons ce chiffre à la prière de plusieurs personnes pour que chacun puisse déterminer en conséquence l'importance de son offrande.

— HALLUIN. — Un individu de Winkel-Saint-Eloi (Belgique), Ch. Meesman, âgé de quarante-deux ans, inculpé de banqueroute frauduleuse, s'était réfugié à Halluin.

Avant-hier, il a été arrêté et mis à la disposition du parquet de Lille en vertu de l'autorisation accordée au gouvernement de l'extrader.

— BOULOGNE. — M. Parnell, le célèbre agitateur irlandais, a passé avant-hier dans notre ville. Par suite de la tempête, M. Parnell n'a pu s'embarquer sur le paquebot pour se rendre à Londres.

— VERLINGHEM. — Une maison et son mobilier appartenant à MM. Lefebvre-Carton et à la veuve Gauthier ont été la proie des flammes. Les pertes couvertes par une assurance, sont de 3,000 fr.

— COLLERET. — Nous avons annoncé il y a quelques jours qu'un incendie s'était déclaré dans l'église de Colleret et y avait détruit un tableau.

Le tableau était un Van Dyck représentant l'adoration des Mages.

— MERVILLE. — M. Victor Beauchet est nommé receveur buraliste et débitant de tabac dans cette ville.

— CONDÉ. — M. Danse est nommé commis principal des douanes dans cette localité.

— DOUAI. — L'auteur principal de l'acte de rebellion qui la semaine dernière impressionnait si vivement le Quartier neuf, à Douai, vient d'être arrêté à Lille par la police.

C'est un nommé Jean-Baptiste Mériaux âgé de 23 ans, chiffonnier.

Il comparaîtra mercredi prochain avec son complice devant le tribunal correctionnel de Douai.

— VALENCIENNES. — Les omnibus de Valenciennes a Anzin ont cessé de marcher, Les tramways leur succèdent ; ce sont eux qui dorénavant conduiront et prendront en temps voulu les voyageurs à la gare d'Anzin.

On élève place du Marché-aux-Herbes, en face de l'Hôtellerie, un élégant pavillon où seront distribués les billets et qui servira de salle d'attente.

— CALAIS. — Le *Patriote*, de Calais. annonce que M. Duhamel, *secrétaire particulier de M.* Jules Grévy, se rendra en cette ville. sous peu, pour faire une conférence à la suite de la réunion publique que doit donner la Société du sou des écoles laïques pour la reddition de ses comptes de fin d'année.

On peut être sûr que M. Duhamel défendra la... tolérance.

— LAVENTIE. — Pendant la tempête qui sévissait sur la contrée, avant-hier, le feu s'est déclaré dans la toiture en chaume de deux maisons appartenant au sieur Louis Loubry, cultivateur, à Laventie.

En un instant, les flammes envahirent ces deux bâtiments occupés par les sieurs Désiré Lempire et Eugène Bertier, ouvriers tisserands et ils furent réduits en cendres avec le mobilier qu'ils contenaient.

On estime les dommages à 900 fr. environ ; il n'y a pas d'assurance.

Une étincelle provenant d'une cheminée voisine aura allumé l'incendie, c'est là une supposition générale.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 février.— Léonie Denys, rue Jacquart, cour Dhalluin, 13. — Jeanne Behisels, rue Jacquart, 44. —Philippe Verspeeten, rue Bernard, cour Boyaval, 15. — Irma Delcourt, rue Pellart prolongée, 157. — Albert Terryn, rue de la Lys, 15. — Hélène Boyer, rue de Lannoy, 224. — Joseph Cappaert, rue de France, 28. — Théodore Stacino, rue Bayart, 24, maison Bayart. — Eugène Vanneste rue Pauzanson, 56. — Adéline Vanpoucke, rue Ste-Thérèse, cour Olivier. — Flore Nobecourt, rue de l'Alouette, fort Lepers, 35. — Elise Duyck, rue de Luxembourg, maison Gérardi. — Ferdand Capart, rue de Lannoy, 67.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 février. — Catherine Lepers, 26 ans, 11 mois, ménagère, rue de la Prospérité, cour Tiberghien, 8. — Charles Devogel, 63 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 8. — Alexandre Dillies, 2 mois, place du Triehon, 53. — Henri Delhavenne, 1 mois, rue Numéro 8, cour Cornille, 1.

MARIAGES du 7. — Désiré Debaillie, 22 ans, et Sophie Masurelle, 20 ans, piqurière. — Louis Prévost, 21 ans, maçon, et Céline Desplechin, 25 ans, rattacheuse. — Téléphile Tettelin, 28 ans tisserand, et Marie Mahieu, 31 ans, repasseuse — Henri Vreek, 28 ans, mécanicien, et Mélanie Cropelseu, 23 ans, couturière. — Charles Deprez 32 ans, tisserand, et Nathalie Vandevelde, 21 ans, tisserande. — Louis Vollekiut, 18 ans, tisserand, et Juliette Simoens, 23 ans, rattacheuse. — Victor Dubus, 25 ans, peintre décorateur, et Maria Dubus, 29 ans, couturière. — Gustave Trentesaux, 25 ans, maçon, et Sophie Poliet, 28 ans, bobineuse.

Du 8. — Charles Liagre, 26 ans, sans profession, et Elisa Florin, 28 ans, sans profession

Du 9. — Jean Pouille, 28 ans, employé de commerce, et Hermance Lefebvre, 2[illegible] ans ménagère. — Jean Bourgois, 38 ans, employé de commerce et Sidonie Dubus, 29 ans, demoiselle de magasin.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 janvier.— Eugène Nolf, St-Liévin. — Paul Alcide Monnier, petit Tournay. — Gaston Paul Dubus, Sartel. — Victor Joseph Roux, Martinoire. — Du 31. — Jules-Gaëtan Demay, Laboureur. — Thursile-François Joseph Moulart, Crétinier. — Du 1er. — Célina-Marie Lorthioir, Sapin Vert. — Du 2. — Arthur Vandriessche, vieille Place. Reynsehaert, rue hautes Voies. — Arthur Nys, Crétinier. — Du 3. — Léopold Joseph Clarhant, Beillerie. — Du 4. — Emile-Joseph Herminet, rue de la Mairie. — Camille Dewaele, vieille Place. — Arthur Boudrez, rue de l'Eglise. — Jules Herminet, rue Traversière. — Du 5. — Chéri Nutte, petit Paris. — Henri Vereleven, Plouys. — Jules Watteaux, Sartel. — Henri Masy, vieille Place. —Vincent Deligny, St Liévin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 janvier. — François-Joseph Pleuvier, 82 ans, 1 mois, sans profession, vieille Place. — Pierre Joseph Sourie, 2 ans, 10 mois, vieille Place. — Marie Delcamp, 10 mois, vieille Place. — Du 31.—Arthur Watteau, 7 semaines, vieille Place. —Du 1er. — Marianne Duplas, 76 ans, 6 mois, sans profession, Hôpital. — Henri Joseph Nys, 7 mois, Crétinier. — Louis-Joseph Sénéeaux, 57 ans, 5 mois, boucher, rue Audenarde.

MARIAGES du 31. — Louis-Napoléon Lamandin, 28 ans, tisserand, et Philomène Joseph Delmotte, 28 ans, tisserande. —Jean-Louis Delatte, 21 ans, encolleur, et Clémence Vercoutere, 21 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 30.—Gustave-Joseph Verbaeys, 24 ans, employé au chemin de fer, et Romanie Fillet, 18 ans, tisserande. — Victor-Auguste Picavet, 33 ans, cabaretier, et Eugénie Hespel, 26 ans, ménagère. — Louis-Joseph Delanney, 25 ans, tisserand, et Augustine-Joseph Dutholt, 26 ans, bobineuse. —Jules-Louis Dubus, 22 ans, tisserand, et Maria Selosse 20 ans, tisserande. — Jean-François Floris, 52 ans, homme de confiance, et Catherine-Joseph Leteugle, 31 ans, bobineuse. — Gustave-Joseph Neirinck, 23 ans, tisserand, et Louise-Pauline Lefebvre, 21 ans, tisserande.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 février. — Esther Dupontier, fin de la guerre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 février. — Rosine Planckaert, 63 ans, rue du Tilleul. — Joséphine Dubus, 69 ans, épouse de Joseph-Honoré-Constantin Pollet, Grand Place. — Sante Anne Eléonore, 48 ans, Blanc Seau.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 6 février 1881

Sommes versées par 517 déposants, dont 47 nouveaux . . . . . 31,461 fr. 60
96 demandes en remboursement . . . . . 14,445 fr. 26

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine directeurs.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre PINOY, époux de Dame Nathalie BAILLEUL, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1881, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

FACULTÉ DES SCIENCES

Jeudi 10 février 1881.

Cours.

6 h. du soir, M. Gosselet, géologie.
8 h. du soir, M. Wilm, chimie minérale.

Manipulation.

2 h. 1/2 du soir, M. Giaard, institut zoologie.
8 h. du soir, M Courdaveaux, la comédie à Athènes et à Rome.

FACULTÉ DES LETTRES

Samedi 12 février, à 4 h., M. l'abbé Hyver. — Littérature étrangère. Dante : Valeur littéraire de la Divine Comédie.

Samedi 12 février, à 5 heures, M. Carnet. — Alexandre Sévère.

Cour d'Assises du Nord

Présidence de M. HONORÉ, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Audience du mercredi 9 Février

Ministère public M. Berton

2e *affaire.* — **Tentative de meurtre commise à la maison centrale de Loos**

Le verdict du Jury acquitte Delattre; condamne Vandevelde Adolphe à 2 ans de prison; Vervinck Adolphe et Toyé Théophile chacun à 4 ans de prison, pour coups et blessures avec préméditation.

Les circonstances aggravantes sont écartées.

Audience du jeudi 10 février

Ministère public : M DEVAULX D'ACHY

1re *affaire.* — **Vol avec escalade et effraction**

Les prévenus, interpellés, déclarent se nommer Larivière Antoine, couvreur, âgé de 30 ans, et Lemaire Jean-Baptiste, âgé de 18 ans, tous deux domiciliés à Beauvois. Ils sont tous deux prévenus de vol commis avec un troisième complice qui a pris la fuite ; voici comment les faits qui leur sont reprochés se sont passés :

Le 25 octobre 1880, après une vente mobilière faite chez M. Charles Ramette, négociant à Beauvois, la femme de ce dernier s'était assurée, vers 6 heures 1/2 du soir, de la fermeture de toutes les portes de la maison et notamment du magasin dans lequel on avait laissé deux caisses de laine pesant ensemble 400 kil. et d'une valeur de plus de 2,000 francs.

Peu de temps après, vers 7 h. 1/2, les aboiements d'un petit chien de garde attirèrent l'attention de cette femme, qui se dirigea vers le magasin dont elle trouva la porte ouverte extérieurement. Une des deux caisses de laine avait été enlevée; son poids ne permettait pas que cette soustraction eût été opérée par une seule personne. Un instant auparavant, une personne avait perçu le chuchotement de plusieurs individus dans le magasin, et avait aussi entendu le bruit d'un objet assez lourd que l'on traînait; elle ne s'en était pas autrement préoccupée l'attribuant aux habitants de la maison, mais aux cris *au voleur* poussés par la femme Ramette et les personnes qui l'accompagnaient, on vit fuir d'abord un individu que l'obscurité ne permit pas de reconnaître, puis un jeune garçon de 14 à 16 ans, et enfin une troisième personne accompagnée du chien, qui n'aboyait plus et sautait joyeusement autour d'elle.

Cet homme se cacha dans un parc de choux, d'où se voyant découvert, il prit bientôt la fuite, mais il fut parfaitement reconnu par les témoins, pour le nommé Forez, ancien ouvrier de M. Ramette, ce qui explique l'attitude du chien à son égard ; cet individu avait été aperçu peu d'instants avant que l'éveil ne fût donné, à la porte extérieure du magasin, attendant sans aucun doute qu'on la lui ouvrît de l'intérieur, il n'avait pas répondu au bonsoir que lui adressait le jeune Pierre Delacour, qui, en passant, entendit ouvrir de l'intérieur et vit Forez pénétrer dans le magasin.

Avant d'être vu dans cet endroit, Forez se trouvait en face de l'habitation Ramette, dans le cabaret du sieur Bricourt, avec Antoine Larivière, maître couvreur, et après le vol on comprit comment les malfaiteurs avaient pu s'introduire dans le magasin: au moyen d'une échelle appuyée contre le bâtiment, au-dessous d'une fenêtre dite tabatière dont le carreau avait été enlevé.

On y avait donc pénétré à l'aide d'escalade et d'effraction et la profession de Larivière, indique le rôle qu'il a dû jouer en cette circonstance.

Son ouvrier, Jean-Baptiste Lemaire, fait des aveux complets et déclare avoir agi de concert avec son patron Larivière et forcé. Larivière, malgré ces aveux, persiste dans ses dénégations, mais il est contredit par des témoignages qui détruisent un alibi qu'il avait cherché à établir.

Ces deux accusés sont défendus par Me Bayart et Petit.

Les nommés Larivière et Lemaire sont acquittés.

2e *Affaire.* — **Viols, attentats à la pudeur.**

L'accusé est Jules Wattel, de Roubaix.

Le huis-clos est prononcé ; le compte-rendu des débats est donc interdit.

Les avocats en robe peuvent seuls entrer.

L'audience continue

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilitéde la Rédaction.

La Compagnie des Tramways du département du Nord nous adresse la lettre suivante :

« Lille, le 9 février, 1881.

» Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix.*

» Monsieur le Rédacteur,

» Votre journal en date du 6 de ce mois contient une lettre datée de Croix et portant pour signature le nom : Degendry, lettre relative à un accident qui est survenu le 3 février présent mois, à la hauteur du moulin Delmarre.

» Je suis convaincu, Monsieur le Rédacteur, que votre bonne foi a été surprise, et nous nous empressons, dans l'intérêt de la vérité, de rectifier le récit contenu dans cette lettre.

» Par suite d'un affaissement du sol amené par le dégel, la machine a déraillé, le 3 de ce mois, mais sans qu'il en soit résulté le moindre accident : deux vitres ont été seulement brisées par le fait des voyageurs qui se trouvaient debout, et quant au mécanicien, il est resté à son poste, où il a rempli son devoir en serrant le frein et il n'a pas été jeté hors de la voiture comme votre correspondant l'énonce par erreur.

» Ce fait, ainsi que ceux qui se sont produits le 12 août, 15 octobre et 11 novembre dernier, ont été inexactement retracés et c'est à tort que votre correspondant veut en tirer parti pour impressionner l'opinion publique contre la Compagnie des Tramways qui, dans l'accomplissement d'un service très-délicat, mais incontestablement utile aux intérêts du plus grand nombre, apporte toutes les précautions possibles pour éviter des accidents dont la cause inévitable provient le plus souvent de l'imprudence et de l'inattention des piétons et des conducteurs de voitures.

» En vous priant de publier la présente lettre de rectification dans votre prochain numéro, je vous remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur, mes civilités très-distinguées.

» *L'Ingénieur-Directeur,*
de la Construction et de l'Entretien,
« CH. MARSILLON ».

La « Marseillaise » à Leers

Monsieur le Rédacteur.

Vous le savez peut-être, la graine radicale a quelque peine à pousser à Leers; les dernières élections l'ont surabondamment prouvé. Toutefois, comme les représentants du parti sont aussi remuants que peu nombreux, ils ont voulu, l'autre dimanche, faire du bruit dans le monde. Quelques jeunes citoyens de ce bord viennent de former une société de musique qu'ils ont décoré pompeusement du nom d'*Harmonie*. Ils ont fait tout récemment, après vêpres, leur première sortie, et, comme ouverture, ils ont joué, la *Marseillaise*. C'est un évènement, car c'est la première fois, depuis 1793, que cet air est exécuté à Leers.

Exécuté est le vrai mot, car ils ont traité le soi-disant chant national, comme les bourreaux traitent le condamné à mort. Quels sons! Quel accord dans cette harmonie ! Quel bons goût chez ces enfants de la patrie !! Notez que, par une double inconvenance, ils se livraient à cette opération sur le chemin qui mène de l'église à la maison de M. le curé. — Ils ont voulu recommencer l'air national au patronage que dirige M. le vicaire, mais on les a reçus, paraît-il, avec l'estime qu'ils méritent. Cette harmonie un peu sauvage a eu un vif succès de curiosité, les gamins s'attroupaient, les femmes s'étonnaient, les hommes haussaient les épaules, et les chiens qui ne pouvaient pas, comme nous, se boucher les oreilles, s'enfuyaient à toutes jambes. Nous recommandons la nouvelle et excentrique société de Leers aux amateurs de musique, et nous la signalerons si elle continue aux soins vigilants de Monsieur le commissaire de police.

Un passant

Belgique.

— FROIDMOND. — On a trouvé hier à Froidmond, un individu du nom de Flamand, étendu sur l'herbe, dans une prairie.

Relevé et transporté dans l'étable d'une ferme voisine, le malheureux qui est âgé d'environ 64 ans, n'a pas tardé à succomber.

On suppose que, pris de boisson, il n'aura plus eu la force de regagner sa demeure et qu'il se sera couché à l'endroit où on l'a trouvé.

— ANVERS. — L'Escaut ressemble à une mer en furie et les plus grands navires mouillés en rade et amarrés aux quais sont balancés comme des coquilles de noix. Heureusement il n'y a pas de malheurs à déplorer.

— MARCHIENNE. — Un cruel accident, dont a été victime M. L... a eu lieu samedi pendant le parcours du tr in de Marchienne à Fontaine-l'Evêque. Ayant eu l'imprudence de laisser sa main entre les charnières de la portière du compartiment il a eu un doigt broyé, lorsqu'on est venu la refermer. Cet accident a causé beaucoup d'impression aux personnes qui accompagnaient.

— LIÈGE. — On ne saurait trop répéter aux personnes qui éprouvent pour les moules une affection immodérée, que l'excès en tout est un défaut. Un brave homme, Joseph Meulemans, vient encore d'en faire la triste expérience, Il s'était payé une forte quantité de moules ; le lendemain, il se plaignait de violents maux de ventre et ses souffrances continuant, il était transporté à l'hôpital Saint-Jean. Il vient d'y mourir, souffrant cruellement jusqu'au dernier moment.

FAITS DIVERS

—L'instruction du crime de l'île Barbe, à Lyon, vient de faire une importante découverte, qui semblerait aggraver notablement, s'il faut en croire le *Courrier de Lyon*, la situation des deux principaux inculpés, Wliss et Marie Wiss-Hoffmann.

L'enquête aurait démontré que le couple incriminé s'était rendu à Saint-Rambert dans la soirée du 27 décembre, dans le fiacre n° 112. Le cocher de cette voiture raconte qu'il faisait ce soir-là un temps épouvantable, que Wliss et sa compagne descendirent à un certain endroit, à Saint-Rambert, et ne revinrent qu'une demi-heure après.

Les deux prisonniers ont été conduits séparément, et à l'insu l'un de l'autre, à Saint-Rambert. Wliss a reconnu s'être rendu en effet le 27 décembre, dans la soirée, dans ces localités.

Il y venait, prétend-il, acheter un cheval ; mais la maison où il déclare s'être arrêté est habitée par trois familles qui n'ont jamais eu de cheval à vendre; en outre, un chiffonnier, qui, d'après Wliss, lui aurait indiqué le propriétaire du cheval, n'a jamais vu Wliss et ne sait ce que signifie cette histoire de cheval.

Les allégations de Wliss sont d'ailleurs en contradiction flagrante avec les déclarations de Marie Wliss-Hoffmann. Ils ne sont d'accord sur aucun point, et leur mauvaise foi récipoque éclate au grand jour. Le garde champêtre de Saint-Rambert les a reconnus l'un et l'autre, et les a vus fréquemment rôder dans la localité ou aux alentours. Un domestique a vu Wliss, à l'époque probable du crime, appuyé contre la muraille d'une propriété, paraissant étudier la localité.

Les prévenus sont revenus de cette excursion très abattus. Wliss a décidément perdu toute assurance et se montre fort découragé.

D'autre part, le *Salut public*, qui parle lui aussi de la déposition du cocher de fiacre, ne lui accorde aucune importance et affirme que les témoignages recueillis sont contradictoires jusqu'à présent; qu'ils n'ont eu pour résultat que d'établir l'identité de Wliss, qui ne s'est jamais caché et qu'aucune preuve n'a été établie sur sa participation à ce crime.

— M. Paysan, maître du lavoir du quai d'Orsay, a repêché hier dans la Seine le cadavre d'une jeune femme fort jolie, et qui ne paraissait avoir séjourné que quelques heures dans l'eau. A ses vêtements, dit le *Figaro*, on a reconnu qu'elle appartenait à la classe aisée. On a trouvé sur elle un porte-monnaie contenant une forte somme en or, et dans un portefeuille plusieurs billets de banque. Elle portait au front une blessure qui paraît avoir été faite avant la mort. On craint d'être en présence d'un crime. Le corps a été immédiatement transporté à la Morgue pour y être soumis à une autopsie et pour permettre de découvrir l'identité de cette malheureuse.

— On écrit le 4 de Lyck (frontière de Prusse et de Russie) à la *Volkszeitung* de Berlin :

« Un nouvel incident s'est produit lundi dans le village de Sanien. Quelques individus des environs étaient allés à la chasse. Un lièvre qu'ils poursuivaient s'était réfugié sur le territoire russe, c'est-à-dire en Pologne. Une rixe s'engagea à ce sujet entre les chasseurs et un poste de soldats russes, et les russes tirèrent pour tirer des coups de fusil sur les prussiens.

Les soldats prussiens vinrent au secours de leurs compatriotes, et il en résulta un véritable combat, qui, força les prussiens à se réfugier derrière des tailis. Un prussien envoya aux Russes deux balles si bien dirigées qu'un de leurs soldats tomba, grièvement blessé et fut emporté par ses camarades. Le combat finit alors. Une commission russe est venue mercredi sur les lieux pour une enquête, et le gouvernement prussien va aussi en faire ouvrir une de son côté. »

— UN FOU GALANT. — Nous avons raconté dernièrement le cas de ce capitaine du 36e de ligne, qui, pris tout à coup d'un accès de folie, avenue de Versailles, s'était jeté sur un charretier et l'avait frappé avec la dernière violence.

Le coupable de cette agression avait été arrêté, mais il avait réussi à s'échapper, et malgré toutes les recherches, il n'avait pu être retrouvé.

Avant-hier, dans l'omnibus n° 367, ligne du Louvre à Belleville, un voyageur se leva tout à coup, et s'adressant à une jeune femme assise en face de lui, il lui offrit son cœur et sa fortune se montant à quinze millions. La jeune dame effrayée pria le conducteur de faire arrêter le véhicule, mais son interlocuteur la saisit par la taille et se mit à l'embrasser à plusieurs reprises.

« Je suis le duc de la Mer-d'Or, s'écria-t-il ; pouvez-vous me refuser ?

Une scène indescriptible s'ensuivit, la jeune femme faisant des signes désespérés au conducteur pour descendre de l'omnibus, et le soi-disant duc voulant la retenir de force.

Les voyageurs comprenant qu'ils avaient affaire à un fou, intervinrent, et cherchèrent à s'en emparer. Mais il les reçut à coups de pied et à coups de poing. Le conducteur, ayant fait appel aux agens, ceux-ci se jetèrent sur le forcene qui leur opposa une résistance désespérée. Il fallut paralyser ses mouvements et l'emporter jusqu'au poste des Arts-et-Métiers, où il a été mis à la disposition du commissaire de police. Là, son identité a été reconnue : c'était M. M..., capitaine au 33e régiment de ligne, caserné à Saint-Cloud, recherché depuis huit jours, et dont la famille pleurait déjà la mort. On a dû le transporter, avec toutes les précautions imaginables, à l'hôpital militaire Saint-Martin.

NOUVELLES DU MATIN

La liberté de réunion

Paris, 9 janvier, 4 h. s.

Aussitôt que le rapport supplémentaire de M. Pelletan sur la liberté de réunion et relatif à la célébration d'un culte religieux sera déposé, M. Buffet demandera la mise à l'ordre du jour de la discussion et protestera énergiquement contre les conclusions du rapport excluant le culte catholique du bénéfice de la nouvelle loi, sous le prétexte que la situation qui est faite en catholicisme est réglée déjà par le Concordat.

On assure, en outre que, M. Buffet saisira cette occasion pour protester de nouveau contre l'exécution des Décrets et la fermeture des chapelles.

Discussion de l'interpellation Janvier de la Motte.

Paris, 9 février, 6 h. 25 soir.

L'*Ordre* annonce que M. Janvier de la Motte a écrit à M. Magnin, ministre des finances, le priant de fixer l'époque de son interpellation sur les valeurs à lots qu'il a déposé depuis trois mois.

L'avancement dans l'armée

Paris, 9 janvier, 3 h. 55, soir

La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi relatif dans l'armée s'est réunie aujourd'hui.

Elle a examiné le titre premier relatif à l'armée active et a commencé l'examen des titres concernant la réserve et l'armée territoriale.

Aussitôt que l'examen du projet de loi sera terminé, la commission entendra M. le général Farre et arrêtera son vote sur chacun des articles.

Le service militaire pour les séminaristes.

Paris, 9 février, 6 h. 10 soir.

Les journaux religieux annoncent que l'Evêque de l'Algérie a adressé aux Evêques de France ses voeux pour le maintien des dispositions législatives concernant l'exemption du service militaire accordé aux séminaristes.

Conflits entre les autorités Ecclésiastique et Administrative.

Paris, 9 février 5 h. 50 soir.

La *Patrie* annonce que le Nonce et M. Constans, se sont mis définitivement d'accord aujourd'hui sur la question des conflits soulevés entre les autorités ecclésiastique et administrative relativement à la police des églises.

La lettre de Mgr Guibert.

Paris, 9 février, 6 h. 15 soir.

Les journaux publient de nouvelles adhésions d'Evêques à la lettre de Mgr Guibert.

Le total actuel d'adhésions est de 49.

Dîner diplomatique au ministère des finances

Le ministre des finances et Mme Magnin ont donné hier au Louvre un grand dîner diplomatique de 62 couverts.

M. Magnin avait à sa droite la princesse de Hohenlohe et à sa gauche la marquise de Molins.

Mgr Czacki et lord Lyons se trouvaient placés aux côtés de Mme Magnin

Une réception ouverte a suivi le dîner ; parmi les personnes présentes, on remarquait, MM. Gambetta, Brisson, Floquet, le comte Rampon.

M. Dugué de la Fauconnerie à la Haye.

Il nous vient, dit le *Français*, une nouvelle que nous ne donnons que sous toutes réserves : on assure que, battu ou victorieux, M. Dugué de la Fauconnerie serait nommé ministre plénipotentiaire à La Haye, auquel avait été appelé M. Turget au lendemain du 24 mai.

Un nouveau journal

« On assure, dit le *Peuple français*, que le duc d'Aumale va fonder très-prochainement un journal populaire à 5 centimes.

« Ce journal patronnera la candidature du duc à la présidence de la République.

Un explorateur Français.

M. Ujfalvy, du Collège de France, accompagné de sa femme et de quelques jeunes savants, a terminé son deuxième voyage d'exploration dans l'Asie centrale, entrepris aux frais du gouvernement français, et est arrivé à St-Pétersbourg.

Le percement de l'Isthme de Panama.

M. Ferdinand de Lesseps a reçu hier la dépêche suivante, d'un admirable laconisme :

» M. de Lesseps, Paris. — Panama.

» *Travail commencé.* »

Voilà de l'éloquence, en peu de mots.

Le parlement d'Angleterre

Londres, 9 février. 7 h. 45 soir.

M. Dilke, répondant à M. Montague John Guest, contate que le cuirassé français le *Friedland* et l'avis l'*Hirondelle* ont reçu hier l'ordre de quitter Tunis.

Cet ordre a aussi été donné au cuirassé anglais le *Thundererer* à l'aviso *Decoy*.

Londres, 9 janvier, 8 h. s.

Le bill ordonnant des mesures coercitives en Irlande vient d'être adopté par 359 voix contre 56.

Le voyage de l'impératrice d'Autriche.

On lit dans la *Correspondance politique* de Vienne :

« S. M. l'Impératrice, se rendant à la chasse à Combermere Abbey dans le Shropshire, en Angleterre, quittera Vienne le 14 courant. L'impératrice sera accompagnée du grand-maître de sa maison, baron Nopcsa, du prince Rodolphe de Liechtenstein, de la comtesse Festetics, dame d'honneur de Sa Majesté, d'un secrétaire et de nombreux domestiques. » L'auguste touriste passera par Bruxelles, où elle s'arrêtera pendant quelques heures.

Inondation à la Nouvelle-Orléans

Nouvelle-Orléans, 9 février

A la suite d'une rupture d'une digue occasionnée par un orage épouvantable, une partie considérable de la ville a été inondée.

Les chemins de fer ont été endommagés.

Les pertes sont très grandes.

Les eaux montent toujours.

Une évasion.

Un bandit suisse, célèbre par ses évasions successives, Thall, a été arrêté dernièrement à Constance, par la gendarmerie badoise. Conduit à la prison de Robel, il vient de s'évader pour la cinquième fois.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le texte du sommaire du *Journal officiel* :

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décret conférant la médaille militaire.

Décret portant modification à l'article 6 du décret du 1er mars 1879 sur l'organisation des justices de paix dans l'Inde.

Décret nommant un professeur de botanique à la faculté des sciences de Lille.

Décision portant nomination a des commandements à la mer.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique à Seissan (Gers).

PARTIE NON OFFICIELLES. — Elections de conseillers généraux.

Avis relatif à la délivrance des bons du Trésor à l'échéance maximum d'un an.

Nouvelles et correspondance étrangères.

Situation à la fin du 4e trimestre 1880 des travaux des chemins de fer d'intérêt général.

Le bal du ministère de l'instruction publique

Le premier bal officiel de la saison a eu lieu hier au ministère de l'instruction publique.

Près de 3000 invitations avaient été lancées, et 2500 personnes au moins y ont répondu. Dès dix heures, les danses commençaient, pour se prolonger jusqu'au matin.

On remarquait plusieurs ministres, les ambassadeurs et les consuls d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Perse, d'Italie, de Salvador, de Chine, etc., un grand nombre de sénateurs et de députés et les notabilités des lettres, des arts et des sciences.

Chûte du général de Galliffet

Un accident est arrivé lundi au général de Galliffet. En descendant l'escalier de l'Opéra pour aller saluer dans sa loge de rez-de-chaussée Mme la princesse d'Arenberg, le général a glissé et il est tombé depuis le premier étage jusqu'au bas des marches.

On a dû le relever. Dans le premier moment, les assistants, effrayés de cette terrible chûte, lui croyaient les reins brisés.

Heureusement, le général s'est relevé avec sa désinvolture accoutumée, il a rassuré ses amis et en sera quitte pour quelques contusions.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*

L'affaire Benningsen

Berlin, 9 février

D'après la *Post*, M. de Bismarck aurait fait exprimer à M. de Bennigsen par l'entremise du conseiller secret Tiedemann, ses plus vifs regrets des injures auxquelles M. de Beaningsen avait été en butte, et son approbation complète des démarches ultérieures de celui-ci. Seulement M. de Bismarck n'aurait pas jugé nécessaire de faire à M. Ludwig l'honneur de le provoquer. Cependant c'était là une affaire de sentiment personnel. En même temps, M. de Bismarck mit à la disposition de M. de Benningsen tous les papiers du ministères des affaires étrangères pour le cas où ce dernier député, jugerait devoir à l'encontre de l'opinion de M. de Bismarck, justifier son attitude en 1866.

Le comte de Hatzfeld repart après demain pour Constantinopie.

Les Anglais en Afrique

Durban, 9 février.

Officiel. — Le général Colley, avec cinq compagnies de chasseurs et un détachement de cavalerie, a marché hier vers Newcastle, afin de rétablir les communications entre Newcastle et le camp.

Les Boers ont attaqué vivement les troupes anglaises, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

L'engagement a duré six heures.

Durban, 9 février.

Un engagement a eu lieu hier, entre Newcastle et la frontière, près du fleuve Ingogo.

Le général Colley a attaqué et battu les Boers.

Les pertes anglaises sont de 120 hommes tués ou blessés.

Les pertes des Boers sont considérables.

Londres, 9 février.

Une dépêche adressée de Durban au *Daily News*, assure que bien que l'attaque des Boers ait été repoussée, la situation du général Colley est critique, puisque les Boers occupent des positions dominantes de tous les côtés.

L'effectif de l'armée grecque

Athènes, 9 février.

Chambre des députés. — M. Coumoundouros a donné à la Chambre l'assurance que l'état des forces militaires du pays est des plus satisfaisantes.

Nous avons aujourd'hui, a déclaré M. Coumoundouros un effectif de 54,000 hommes, et avec les réserves nous pouvons avoir 74,000 hommes sous peu de jours. Le chiffre indiqué au budget sera même dépassé.

Les travaux de fortifications du Pirée et de Salamis sont poussés avec une grande activité.

Réception au Vatican

Rome, 9 février.

Le Pape a reçu aujourd'hui solennellement le grand-duc Nicolas, frère du Czar, et le grand-duc Pierre.

Le Pape et les deux grands-ducs ont eu une longue conversation particulière.

Les grands-ducs ont fait ensuite une visite à Mgr Jacobini.

Réunion du congrès Américain

Washington, 9 février.

Le sénat et la Chambre des représentants se sont réunis aujourd'hui en congrès pour faire le compte des voix dans l'élection présidentielle.

Garfield a été définitivement déclaré élue en due forme président des Etats-Unis et Arthur vice-président.

La Russie et l'Angleterre à Caboul

Saint-Pétersbourg, 9 février.

Parlant de la déclaration que Lord Granville a faite le 7 février à la Chambre des Lords concernant la publication de la correspondance trouvée à Caboul, le *Journal de Saint-Pétersbourg* émet l'opinion que le gouvernement russe n'a aucune raison pour s'opposer à cette publication.

Le *Journal russe* dit qu'il ressortira des documents en question que la Russie n'a provoqué ouvertement aucune excitation et ne s'est pas non plus livrée à des intrigues hostiles aux intérêts de l'Angleterre à Caboul. On verra au contraire, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, que la correspondance échangée entre le général Kaufmann et l'émir n'a pas dépassé les limites de la courtoisie exigée par les relations qui existaient entre la Russie et l'Afghanistan. Il est vrai que les documents dont il s'agit ont pris finalement un certain caractère politique mais cela n'a pu avoir lieu qu'au moment où par suite de l'attitude du gouvernement anglais, une guerre en Orient a paru possible. En effet, si cette guerre avait eu lieu, la Russie se serait trouvée dans le cas de légitime défense.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 9 février, 9 h. 20, soir.

5 0/0	119 45	Rio	
Turc	13 32	Banque ottom.	551 37
Extérieure	21 11/16	Italien	88 30
Timbale		Hongrois	
Egypte	360	Chemins turcs	

Bulletin du Commerce

LAINES

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

Le Havre, 10 février.

Le marché lainier est calme. Les prix sont faibles.

Ventes publiques de Londres

8 Février.

Les courtiers se sont réunis hier dans le but de régler les prochaines ventes de laines 277,000 balles ayant été déclarées jusqu'à présent les enchères dureront 35 jours et clôtureront par conséquent le 26 Mars,

Laines. — Notre correspondant de Bradford nous écrit à la date du 8 courant :

Notre marché est dans un état peu satisfaisant, les quantités de laines qui changent de mains sont des plus réduites, aussi avons-nous lieu d'être surpris de la fermeté des détenteurs, qui préfèrent conserver leurs stocks plutôt que de traiter aux bas prix offerts aujourd'hui ! Les consommateurs n'achetant qu'au fur et à mesure de leurs plus stricts besoins, il est bien difficile de bien juger la tendance actuelle de notre marché mais cependant nous croyons pouvoir affirmer que les prix sont depuis quelque temps en faveur des acheteurs. La situation des filateurs n'est pas meilleure que celle des négociants en laines car les transactions en fils ne donnent en ce moment aucun profit. Nous devons ajouter que la branche de notre commerce local qui souffre le plus est celles des tissus ; la situation est d'autant plus déplorable que rien ne fait pressentir une prochaine amélioration.

COTONS

Le Havre, 10 février 1 h. 40 soir.

Ventes 800 b. — Le ton est meilleur. — Les disponibles sont inchangés. Le terme est raide Avril Juin 77,50. A